Règlement du jeu concours « Tirage au sort de La Huguenoterie»

Article 1 : Organisation du Jeu

La société : SARL LA HUGUENOTERIE immatriculée 440 275 923 au RCS d'Evreux, ci-après dénommée «l'Organisateur» organise un jeu intitulé «Tirage au sort de La Huguenoterie», ci-après dénommé « le Jeu», dans le cadre du salon du mariage 2019 de Rouen.

Article 2 : Objet du jeu

Le Jeu qui est gratuit et sans obligation d'achat consiste à répondre à trois questions concernant le domaine de réception de La Huguenoterie afin de remporter un lot.

Dans le cadre du jeu, un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participants, ci-après « les participants ». La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité, ci-après « le Règlement ».

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 8 au 10 Novembre 2019 inclus. L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures visitant le stand de La Huguenoterie pendant le salon du mariage 2019 de Rouen et seulement en présence d'un représentant de l'Organisateur sur le stand. Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées etc. Le bulletin de participation doit être rempli dans son intégralité et de façon lisible. Les bulletins sont à déposer dans l'urne située sur le stand de La Huguenoterie pendant la durée du salon du mariage.

4-2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si :

- Une réponse est manquante à une des 3 questions.
- Il y a plusieurs réponses à une des trois questions
- Une information s'avère illisible.
- Les coordonnées détaillées du participant (nom, prénom, adresse électronique, tel. etc.) s'avèrent incomplètes.
- Toutes informations d'identité, d'adresses se révélaient inexactes.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement. Un nouveau tirage au sort aura alors lieu pour la désignation d'un autre gagnant.

Article 5 : Désignation des gagnants

Le tirage au sort aura lieu le 10 Novembre 2019 à la fin du salon par un représentant de La Huguenoterie en présence d'au moins 2 témoins pour superviser la détermination des gagnants.

Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tiré au sort sera considéré comme nul.

Article 6 : Désignation des Lots

Les lots seront attribués dans l'ordre suivant :

1er prix : une remise de 500 € sur notre forfait « tous couchages » à utiliser entre le 01/05/2021 et le 30/09/2021 ou un panier gourmand d'une valeur d'environ 150 €.

2ème prix : une remise de 250 € sur notre forfait « tous couchages » à utiliser entre le 01/05/2021 et le 30/09/2021 ou un panier gourmand d'une valeur d'environ 100 €.

3ème prix : une remise de 100 € sur notre forfait « tous couchages » à utiliser entre le 01/05/2021 et le 30/09/2021 ou un panier gourmand d'une valeur d'environ 50 €.

Article 7: Information ou Publication du nom des gagnants

Les noms des gagnants seront mis en ligne à partir du 12 Novembre 2019 sur la page Facebook de La Huguenoterie (https://www.facebook.com/lahuguenoterie/)

Article 8 : Remise ou retrait des Lots

Les gagnants absents lors du tirage au sort seront informés par l'organisateur au moyen d'un courrier électronique à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation.

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour tout autre raison liée à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

La remise des lots se fera à La Huguenoterie, 50 route de St Andre 27220 Jumelles.

Lots non retirés : A l'issue de la date du 10/04/2020, les lots non retirés seront perdus. Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et de l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur : SARL LA HUGUENOTERIE, 50 route de St André 27220 Jumelles ou par courriel à lahuguenoterie@outlook.fr

Article 11 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13: Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : La Huguenoterie 50 route de St Andre 27220 Jumelles. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 14 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante : https://www.lahuguenoterie.fr/event/jeu-concours/.

Une copie du règlement sera adressée par retour de courriel sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courriel à lahuguenoterie@outlook.fr.